

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Samuel  
Mardi 5 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 5 juin 2018 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Claudia Doucet, Léo Gauthier, Martin Tourigny.  
Est absent : Patrick Mathis

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

**2018-06-057**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2018-06-058**

**Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2018 et le suivi.**

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2018, séance ordinaire, soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2018-06-059**

**Adoption des comptes.**

Il est proposé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 94 464.31\$, dont 10 041.39\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

---

**Rapport du maire.**

Monsieur Denis Lampron, maire, fait la lecture sur la situation financière de la municipalité de Saint-Samuel au 31 décembre 2017. Le rapport sera distribué sur le territoire de la municipalité.

**2018-06-060**

**Nommer une autre personne pour enchérir sur les immeubles au nom de la municipalité lors de la journée de la vente aux enchères.**

« **ATTENDU** la résolution numéro 2018-02-013 autorisant la directrice générale, Mme Suzie Constant, à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018;

**ATTENDU QUE** Mme Suzie Constant ne pourra être présente le 14 juin 2018 pour enchérir au nom de la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Claudia Doucet, appuyé par monsieur Léo Gauthier, il est résolu :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Samuel désigne Mme Sandra Lampron, conseillère, et/ou M Denis Lampron, maire, à siéger comme représentant de la municipalité pour enchérir, en remplacement de Mme Suzie Constant, directrice générale. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2018-06-061**

**Demande d'appui – Financiarisation des terres agricoles.**

**CONSIDÉRANT** Que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

**CONSIDÉRANT** Que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT Que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT Que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

CONSIDÉRANT Les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT Que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT Que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Claudia Doucet, appuyée par madame Sandra Lampron, il est résolu que :

**La municipalité de Saint-Samuel demande :**

➤ **Au gouvernement du Québec:**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES CONSEILLERS**

2018-06-062

**Demande de dérogation mineure – 142 rue de l'Église.**

**Considérant** une demande de M. Jerry Provencher-Lampron et de Mme Karine Laplante afin d'autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant et à 7 mètres de marge de recul avant comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigée à l'article 9.6 et non pointé à la grille de la zone C1 de l'annexe B du règlement de zonage n°216.

**Considérant** la pente forte et la zone inondable en cour arrière le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins.

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme « CCU » recommande au conseil municipal de Saint-Samuel d'autoriser la construction du garage détaché.

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur Martin Tourigny, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que le conseil municipal de Saint-Samuel autoriser la construction du garage détaché en cour avant et à 7 mètres de marge de recul avant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

2018-06-063

**Changement d'adresse au 205 rue Notre-Dame pour le 182 Notre-Dame.**

**Considérant** que l'adresse civique devrait être un numéro pair;

**Considérant** que l'adresse civique est le 205 un numéro impair;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité que la municipalité régularise l'adresse civique pour le 182 rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2018-06-064

**Soumissions reçues– recouvrement d'asphalte à divers endroits.**

Étant donné l'appel d'offres par invitation pour le pavage à divers endroits auprès de deux (2) fournisseurs;

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions, le résultat fut le suivant:

-----  
Smith Asphalte 175 000\$ tx  
-----

Pavage Veilleux 188 760\$ tx  
-----

Après discussion, les membres du conseil suggèrent d'autres alternatives et de demander des soumissions sur du traitement de surface double. Il est proposé par monsieur Léo Gauthier, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité de refuser les deux soumissions et de demander des soumissions pour du traitement de surface double.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2018-06-065**

**Soumissions reçues- octroi de contrat– recouvrement de traitement de surface à divers endroits.**

Étant donné l'appel d'offres par invitation pour le traitement de surface double à divers endroits auprès de deux (2) fournisseurs;

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions, le résultat fut le suivant:

-----  
Franroc (Sintra) 89 715\$ tx  
-----

Les Entreprises Bourget inc. 102 035\$ tx  
-----

Après discussion, les membres du conseil acceptent la soumission de Franroc pour du traitement de surface double. Monsieur le maire demande qu'une soumission soit demandé dans le secteur Vigneault (coin de la rue Paul et la rue Zacharie

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'autoriser et d'octroyer le contrat pour le traitement de surface double.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2018-06-066**

**Avis de motion – amendant au règlement # 216 aux règlements de zonage.**

Monsieur le conseiller Grégoire Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 381 au schéma d'aménagement relatif aux zones inondables;
- Modification de zonage dans le périmètre urbain;
- Modifier la hauteur maximale des remises

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2018-06-067**

**Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 2018-298.**

SUR PROPOSITION DE monsieur Léo Gauthier, conseiller, appuyer par madame Sandra Lampron, conseillère.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement de zonage n° 2018-298.

Le présent projet de règlement n° 2018-298 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 381 au schéma d'aménagement relatif aux zones inondables;
- Modification de zonage dans le périmètre urbain;
- Modifier la hauteur maximale des remises

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 juillet 2018, à 19 h 05, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2018-06-068**

**Sport et loisirs – frais de non-résident**

Il est proposé par madame Claudia Doucet, conseillère, et résolu de défrayer les frais de non-résident aux activités qui ne sont pas offertes à la ville de Warwick.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2018-06-069**

**Responsable du comité MADA**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, conseiller, et résolu de nommer madame Claudia Doucet, conseillère responsable du comité Municipalité Amis des Aînés (MADA).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2018-06-070**

**Paiement sur la conformité des installations septiques.**

Le conseiller Grégoire Bergeron propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 3 000\$ pour la conformité des installations septiques au : 969, rang 4 au coût de 3 000.00\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2018-06-071**

**Urgence Bois-Francs – Appui à la démarche afin de doter la région d'une quatrième ambulance**

**ATTENDU QU'**actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;

**ATTENDU QU'**à cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;

**ATTENDU QUE** cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;

**ATTENDU QUE**, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;

**ATTENDU QUE** l'un des enjeux identifié dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est d'« *assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité* »;

**ATTENDU QUE** lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;

**ATTENDU QUE**, dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M Léo Gauthier appuyée par Mme Sandra Lampron, il est résolu que la Municipalité/ de Saint-Samuel appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

**2018-06-072**

**Nomination des membres du CCU pour un mandat (4 ans).**

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny, membre du CCU, de nommer les membres de la communauté siégeant au Comité Consultatif d'Urbanisme. Les membres sont Mesdames Marielle Pellerin, Micheline Lachapelle et Messieurs Michel Massé, André Désilets.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**Période de questions.**

Aucune question

**Affaires nouvelles.**

Aucune affaire nouvelle

**Responsabilité des conseillers.**

Mesdames Lampron et Doucet ont rencontré monsieur Érick Bergeron, responsable du Jaseur et du site internet, une rencontre très enrichissante, 8 juin rencontre annuelle avec le CRSBP.

Monsieur Bergeron ASBF rencontre le 13 juin, CSC garderie le 21 juin rencontre avec le comptable.

Madame Doucet apporte plusieurs programmes de subvention possible.

Monsieur Gauthier en voirie il y a les transitions dans le rang 3 seront faits bientôt.

Monsieur Tourigny demande que Gérard le rappelle concernant le drain près de chez lui.

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller monsieur Léo Gauthier propose la levée de la séance à 20 h 50. La séance est close.

« Je, Denis Lampron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Denis Lampron,  
Maire**

---

**Denis Lampron,  
Maire**

---

**Suzie Constant,  
Secrétaire de la séance**